



Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 24/06/2025

Date d'affichage : 03/07/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Procurations : 6

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Nicolas ESNAULT, Mme Marianne TURPIN et M. Gaël LÉBOUCHER adjoints au Maire, Mme Martine BUTEUX, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Dominique DELIVET, M. Mathias DUBOURGUAIS, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Adrien LECERF, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIIN, M. Raphaël RIOLON, Mme Stéphanie SALERNO et Mme Monique SIMONNET.

Absents avec procuration de vote

M. Franck CENDRIER à Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Virginie COISEL à Mme Marianne TURPIN, M. Didier GODEFROY à M. Raphaël RIOLON, M. Gilbert LABOUROT à M. Jacques-Yves OUIIN, Mme Stéphanie PACCAUD à Mme Monique SIMONNET et Mme Delphine VAUGEOIS à M. Emmanuel BERTHELOT.

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

Lydie MAIGRET

Délibération n°2025-050

Modification des horaires des écoles maternelle et primaire

Rapporteur

Marianne TURPIN

Dans le cadre de l'attention particulière que nous portons à l'intérêt et au bien-être des enfants, il a été observé que les derniers élèves à passer au self ne disposent parfois que d'une quinzaine de minutes pour déjeuner. Il est estimé que la pause méridienne actuelle est trop courte pour permettre à tous les élèves de profiter d'un repas serein et d'un véritable moment de pause.

Après en avoir échangé avec les différents acteurs éducatifs, il apparaît nécessaire d'allonger la pause méridienne ce qui entrainera une modification de la fin de journée scolaire.

À compter du 1^{er} septembre 2025, les horaires de l'école seront modifiés comme suit :

- **Pause méridienne** : de 12h00 à 13h35 au lieu de 12h00 à 13h20.
- **Fin de la journée scolaire** : 16h15 au lieu de 16h00.

Emploi du temps des écoles maternelle et élémentaire publiques à compter du 1^{er} septembre 2025 :

7h00 - 8h20	8h20 - 8h30	8h30 - 12h00	12h00 – 13h35	13h35 - 13h45	13h45 - 16h15	16h15 - 18h30
Garderie	Accueil des élèves	Enseignement	Pause méridienne	Accueil des élèves	Enseignement	Garderie

Vu l'article L521-3 du code de l'éducation autorisant le Maire de la commune, après avis de l'autorité scolaire responsable, à modifier les heures d'entrées et de sorties des établissements scolaires en raison des circonstances locales (Loi n°83-663 du 22 juillet 1983. Art. 27) y compris pour des raisons ponctuelles,

Vu l'avis de la commission affaires scolaires et enfance jeunesse du 11 juin 2025.

Vu l'avis du conseil d'école du 23 juin 2025.

Madame le Maire, propose de valider la modification des horaires scolaires et d'allonger la pause méridienne conformément aux éléments indiqués.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	6	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** la modification des horaires scolaires et l'allongement de la pause méridienne, conformément aux éléments indiqués.
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire

